

Analyses territoriales de l'agriculture réunionnaise

Les trois quarts du cheptel et plus de la moitié des surfaces agricoles situés dans les Hauts

Les politiques d'aménagement engagées dans les Hauts à partir des années 1970 ont contribué à faire évoluer l'agriculture réunionnaise. En 2020, 56 % des exploitations agricoles, 54 % de la surface agricole utilisée (SAU) et près des trois quarts du cheptel de l'île se situent dans les Hauts. Cette répartition s'accompagne d'une forte différenciation des productions : les Bas sont majoritairement spécialisés dans les cultures végétales, en particulier la canne, tandis que les Hauts se distinguent par des profils d'exploitation plus variés. Les exploitations de la zone détiennent une part importante des productions fruitières, maraîchères et animales. Malgré ces différences, les fermes des Hauts et des Bas se ressemblent en termes de taille économique, de main d'œuvre et de caractéristiques des chefs d'exploitation.

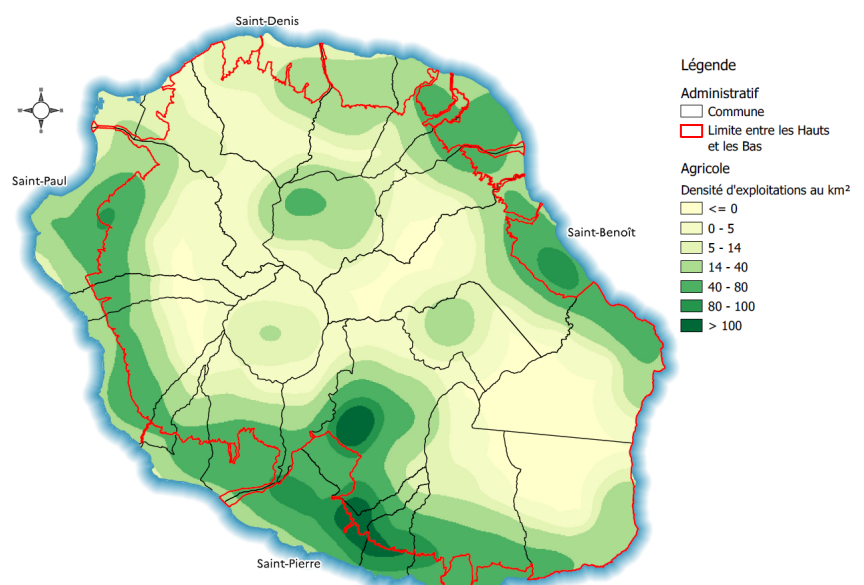
La politique de développement rural menée dans les Hauts (Fig.1) a produit des résultats significatifs (voir encadré : L'essor agricole des Hauts). Au recensement agricole de 2010, les Hauts concentraient déjà plus de la moitié des exploitations de La Réunion. En 2020, la situation est globalement similaire, les Hauts regroupent 56 % des exploitations et 54 % de la SAU. Entre 2010 et 2020, malgré la disparition de 1 340 exploitations, l'équilibre entre les Hauts et les Bas est donc resté pratiquement inchangé, tant en terme de nombre d'exploitations que de SAU et d'unités de gros bétail tous aliments (UGBTA, voir Définitions). (Fig. 2)

sont pas les mêmes selon la zone (Fig.3). L'élevage est largement surreprésenté dans les Hauts (bovins allaitants, volailles et porcins principalement) tandis que les Bas sont davantage spécialisés dans la canne. Les Hauts

concentrent 73 % des UGBTA de l'île alors que les Bas regroupent 54 % de la SAU totale et 58 % de la SAU hors prairies. Les exploitations des Bas exploitent en moyenne une superficie légèrement supérieure à celles des

Figure 1

Densité des exploitations selon la zone en 2020 (Hauts et Bas)



Des productions agricoles différentes entre les Hauts et les Bas

Les productions agricoles ne

Sources : ©IGN - BD Cartho et BD Topo, Parc National de la Réunion, Agreste - recensement agricole 2020

0 7.5 15 km

Hauts : 6,5 ha contre 5,9 ha (6,2 ha en moyenne à La Réunion).

La canne domine dans les Bas, les cultures fruitières et maraîchères plus présentes dans les Hauts

Les exploitations « 100 % végétal », exclusivement consacrées aux productions végétales, représentent les trois quarts des fermes réunionnaises. Elles sont présentes dans les deux territoires (Hauts et Bas), avec une répartition relativement équilibrée : sur les 4 600 exploitations de ce type recensées en 2020, 2 150 sont situées dans les Bas et 2 450 dans les Hauts. Toutefois, leur poids relatif diffère selon la zone. Dans les Bas ce modèle d'exploitation « 100 % végétal » est dominant, représentant 78 % des exploitations agricoles. Dans les Hauts, bien qu'elles demeurent majoritaires, la part des exploitations « 100 % végétal » est plus faible (69 %), en raison de l'importance de l'élevage.

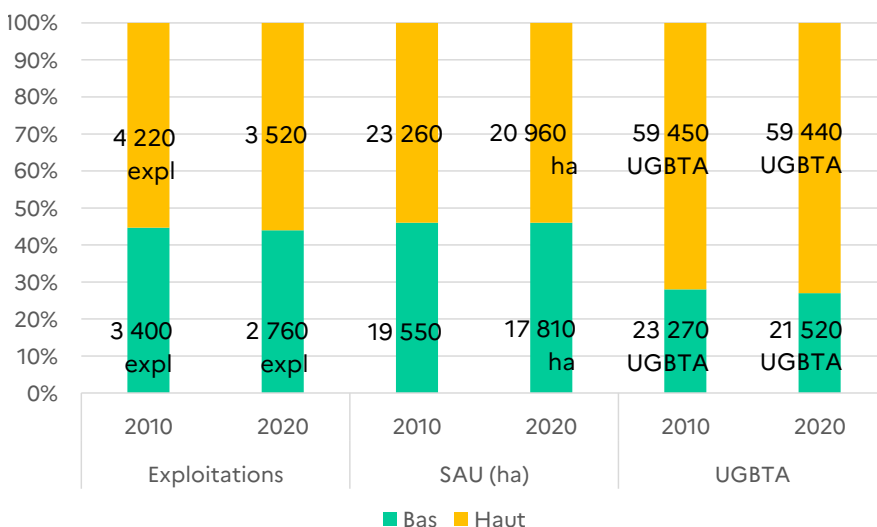
La canne occupe une place centrale dans l'agriculture réunionnaise. En 2020, elle représente à elle seule la moitié de la SAU de l'île. Elle constitue la principale culture des exploitations « 100% végétal », représentant 83 % de leur SAU dans les Bas et 68 % dans les Hauts.

La production est davantage représentée dans les exploitations des Bas, sur les 18 800 ha cultivés de canne, 12 140 ha y sont implantés contre 6 630 dans les Hauts (Fig.4).

Dans les Bas, près des deux tiers des exploitations « 100% végétal » cultivent de la canne, contre 40 % dans les Hauts. Les exploitations cannières des Bas sont par

Figure 2

Répartition du nombre d'exploitations, de la SAU et des UGBTA en fonction de la zone (Hauts et Bas) en 2010 et 2020

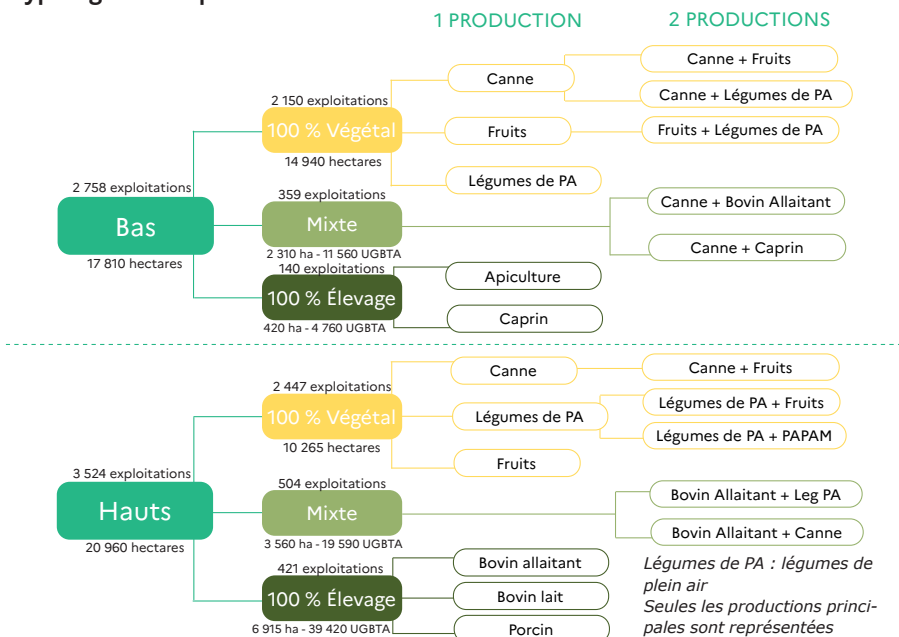


Note de lecture : En 2010, 3 400 exploitations, représentant 45 % des exploitations totales étaient situées dans les Bas

Source : Agreste - Recensements agricoles

Figure 3

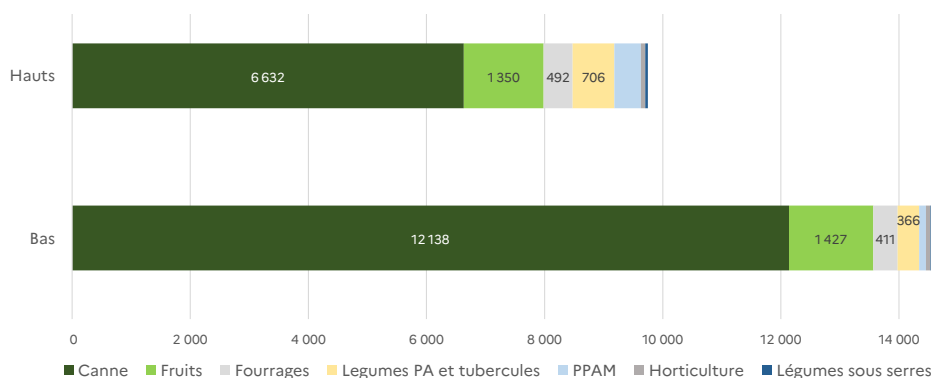
Typologie des exploitations des Hauts et des Bas en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole

Figure 4

Répartition de la SAU des exploitations 100% végétale selon la zone en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole

ailleurs de plus grande taille, avec une surface moyenne de 9 ha, contre 7 ha dans les Hauts. Cette différence s'explique en partie par le relief des Hauts, où les terrains souvent pentus limitent la mécanisation, rendant la culture de la canne plus difficile à exploiter que dans les Bas.

Les Hauts se distinguent par une plus grande importance des cultures fruitières et maraîchères. Les exploitations fruitières y sont les plus nombreuses, puisque 60 % des exploitations 100 % végétale cultivent des fruits. Le maraîchage de plein air occupe également une place importante, avec 1 150 producteurs exploitant 706 ha (Fig.4). Ces différences de cultures entre les deux zones entraînent des écarts de superficie moyenne des exploitations « 100 % végétal » : dans les Bas, les producteurs cultivent en moyenne 6,9 ha, contre à peine 4 ha dans les Hauts.

Les exploitations des Bas recourent plus fréquemment à l'irrigation que celles des Hauts : un tiers des surfaces y sont irriguées, contre seulement 18 % dans les Hauts. Cet écart s'explique à la fois par un accès plus développé aux systèmes d'irrigation dans les Bas et par des cultures nécessitant des besoins en eau plus importants. Dans les Hauts, l'accès à l'irrigation devient de plus en plus nécessaire en raison de l'augmentation des épisodes de sécheresse.

Les 3/4 des exploitations spécialisées dans l'élevage sont dans les Hauts

Les exploitations « 100 % élevage », exclusivement consacrées à la

Encadré : l'essor agricole des Hauts

En 1946, la départementalisation de La Réunion a engendré des déséquilibres de développement entre les Bas et les Hauts du territoire, notamment dans le domaine de l'agriculture. Dans les Bas les propriétés ont été distribuées, les grandes exploitations cannières demeurent, les autres terres sont exploitées en faire-valoir direct ou en fermage, l'économie est favorable et l'aménagement du territoire prend forme (logements, voiries, etc.). Dans les Hauts, le développement est plus limité, les terres sont protégées, particulièrement les forêts. Les terres qui n'étaient pas occupées sont classées domaine public et leur gestion est confiée au Service des Eaux et des Forêts (actuellement l'ONF et l'Office de l'eau). La difficulté d'exploiter ajoutée aux problématiques d'accès aux terrains (pentes, accès à l'eau, voirie) restreignent le développement de l'agriculture dans cette zone.

Fort de ce constat, l'Etat met en œuvre, à partir de 1975, une politique d'aménagement et de développement des Hauts, structurée autour de 3 axes principaux. Pour limiter l'exode et faciliter les conditions d'exploitation agricole, le premier axe consiste en un important effort d'équipement rural (axes de voirie rurale, électrification, construction de réseaux d'eau, etc.). Le 2ème axe repose sur une modernisation profonde de la filière bovine. Cette politique poursuit un double objectif, d'une part, répondre progressivement aux besoins du marché local en lait et en viande bovine ; d'autre part, reconquérir et valoriser les friches des Hauts (défrichement des terrains, implantation des prairies, constructions des bâtiments d'exploitation, importation du cheptel, etc.). Enfin, dans une perspective de développement rural intégré, le 3ème axe vise à renforcer les dimensions économiques, sociales et culturelles des Hauts, notamment par des actions en faveur de l'habitat, du développement de la vie associative et de l'amélioration des services à la population.

production animale, représentent 9 % des fermes réunionnaises. Elles sont donc minoritaires dans les deux territoires, représentant 12 % des exploitations des Hauts et 5 % des Bas. Les élevages sont nettement plus présents dans les Hauts, qui regroupent près des trois quarts des exploitations du groupe (420 fermes sur les 660 de l'île).

Cette spécialisation de l'élevage dans les Hauts est particulièrement marquée pour les filières bovines, notamment grâce au plan

d'aménagement des Hauts et au développement des prairies sur la zone. Dans les Hauts, 9 375 ha de surface herbagères sont recensées en 2020, soit près de 90 % des prairies de La Réunion. Parmi les 280 élevages de bovins allaitants recensés en 2020 dans le groupe « 100 % élevage », près de 250 sont situés dans les Hauts. Ils détiennent en moyenne 28 vaches allaitantes, contre 15 dans les Bas. Les élevages laitiers y sont encore davantage concentrés, puisque la quasi-totalité d'entre eux est localisée dans les Hauts.

Dans les Bas, les ateliers les plus représentatifs en termes d'UGBTA sont les élevages de volailles de chair et les élevages porcins. (Fig.5), bien qu'ils soient environ deux fois moins nombreux que dans les Hauts. Les élevages de volailles y sont de plus petite taille, avec un effectif moyen de 4 190 poulets de chairs, contre 7 080 dans les Hauts. Les cheptels porcins sont en revanche légèrement plus importants, avec en moyenne 42 truies, contre 28 dans les Hauts.

En nombre d'exploitations, l'élevage caprin constitue l'activité animale la plus représentée dans les Bas, avec une quarantaine d'exploitations détenant en moyenne une soixantaine de caprins.

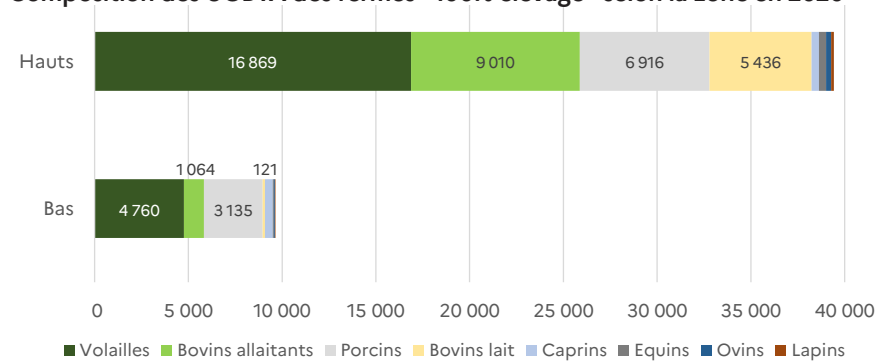
Les exploitations mixtes, un modèle plus homogène entre les Hauts et les Bas

Les exploitations « mixte », associant productions animales et végétales, se situent davantage dans les Hauts, où elles représentent 6 exploitations sur 10. Toutefois, dans les Bas, les structures détenant des animaux relèvent plus souvent d'une exploitation mixte que d'une exploitation « 100 % élevage ». Les exploitations « mixte » représentent 13 % des fermes des Bas contre 5 % pour les exploitations « 100 % élevage ».

Dans les deux territoires, plus de la moitié des exploitations « mixte » associent un atelier d'élevage avec un seul type de production végétale. Dans les Bas, l'association la plus fréquente est celle de la canne avec un élevage, principalement de bovins allaitants ou de caprins. Dans les Hauts, les exploitations associent le plus souvent un élevage de bovins allaitants à une culture

Figure 5

Composition des UGBTA des fermes «100% élevage» selon la zone en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole

fruitière ou à du maraîchage de plein air.

Les exploitations « mixte » détiennent en moyenne des cheptels plus modestes que les exploitations « 100 % élevage ». A l'inverse des exploitations spécialisées, les effectifs moyens d'animaux diffèrent peu entre les deux territoires. Au sein des exploitations « mixte », les surfaces moyennes cultivées en canne sont plus importantes dans les Hauts que dans les Bas, contrairement à ce qui est observé pour les exploitations « 100 % végétal ».

Les contrastes entre les Hauts et les Bas sont donc plus prononcés pour les exploitations spécialisées (en élevage ou en végétal), tant en terme de types de productions que de superficies ou de tailles de cheptels. Les exploitations « mixte » sont plus homogènes entre les deux territoires, les combinaisons de cultures et d'élevages ainsi que les effectifs et superficies sont relativement proches.

Des profils d'exploitations proches malgré des productions différentes

En dehors des types de production, les exploitations des Hauts

et des Bas présentent des caractéristiques relativement proches. L'âge moyen des chefs d'exploitation est similaire, bien que légèrement plus faible dans les Hauts (50,4 ans contre 51,3 ans dans les Bas). Les deux territoires sont exposés de la même façon au renouvellement des générations puisqu'en 2020, 24 % des chefs d'exploitation des Bas sont âgés de 60 ans ou plus et 22 % dans les Hauts. Le taux de féminisation est lui aussi semblable, avec 18 % de femmes cheffes d'exploitation dans les deux zones. La dimension économique des fermes diffère peu entre les territoires. Les exploitations de taille micro ou petite représentent 89 % des exploitations des Bas et 85 % de celles des Hauts. Les structures ayant les PBS (production brute standard) les plus élevées sont toutefois un peu plus fréquentes dans les Hauts. Les besoins en main d'œuvre sont également similaires, malgré les différences de types de production. Les exploitations mobilisent en moyenne 1,7 équivalent temps plein (ETP, voir Définitions) dans les Bas et 1,6 dans les Hauts, dont respectivement 0,9 ETP pour le chef d'exploitation et 0,3 ETP de main d'œuvre familiale.

Encadré : zoom sur les exploitations déclarant des surfaces agricoles dans les Hauts et dans les Bas - Analyse cartographique

Sur les 6 282 exploitations recensées au RA 2020, 4 181 ont déclaré des surfaces à la PAC la même année. Parmi elles, un focus a été réalisé sur les exploitations ayant déclaré des surfaces agricoles à la fois dans les Hauts et dans les Bas. Ces exploitations déclarent au moins 1 % de leur surface agricole totale (hors surface non agricole) dans l'un des deux territoires et au plus 99 % dans l'autre.

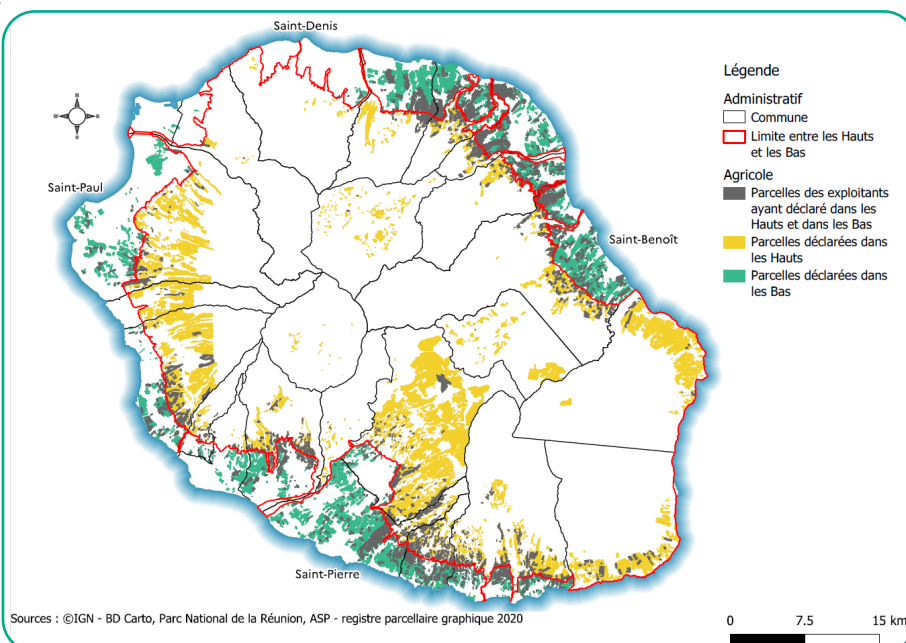
Ainsi, 764 exploitations ont déclaré, à la PAC 2020, des surfaces agricoles dans les deux territoires. Dans l'étude, elles sont rattachées soit aux Bas (57 %), soit aux Hauts (43 %), selon la localisation du lieu-dit de leur siège d'exploitation (voir Méthodologie).

Les 764 exploitations présentes à la fois dans les Hauts et dans les Bas déclarent au total 9 330 ha de cultures, réparties à 58 % dans les Bas (5 390 ha) et 42 % dans les Hauts (3 940 ha) (Fig.6). La canne est cultivée sur plus de 80 % de ces surfaces. Elle occupe une part plus importante dans les Bas, où elles représentent 87 % des surfaces déclarées, contre 73 % dans les Hauts.

Les fourrages et prairies représentent 15 % des surfaces déclarées dans les Hauts par les exploitations présentes dans les deux territoires. Les vergers, les légumes et fruits, ainsi que les autres cultures représentent chacun 4 % des surfaces, aussi bien dans les Hauts que dans les Bas. En nombre d'hectares, ces cultures couvrent toutefois des superficies plus importantes dans les Bas.

Figure 6

Parcelles déclarées à la PAC en 2020 selon la limite des Hauts et des Bas



METHODOLOGIE

La répartition des exploitations recensées au RA 2020 dans les Hauts ou dans les Bas a été réalisée géographiquement selon la limite des Hauts et des Bas du Parc National de la Réunion (PNR). Cette limite correspond à celle de l'aire ouverte à l'adhésion du PNR, sans notion d'altitude. Chaque exploitation voit son siège rattaché à un lieu-dit (RA 2020). Selon la localisation du lieu-dit, les exploitations sont considérées comme étant dans les Hauts ou dans les Bas.

DEFINITIONS

UGBTA : Une unité de gros bétail tous aliments est une unité utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. L'UGBTA compare les animaux selon leur consommation totale, en herbe, en fourrages et en concentrés.

ETP : Un équivalent temps plein correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière, soit au moins 1 600 heures de travail sur l'année.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Economique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Jacques PARODI
Rédacteur en chef : Claude WILMES
Rédactrices : Elisa LE BERRE - Mathilde MANENT
Composition : Elisa LE BERRE
Dépot légal : À parution - ISBN : 2-11-090743-6
© Agreste 2026